Image not found or type unknown

Annulation contrat par la justice - Voiture d'occasion - Gros pro

Par **tibalder**, le **30/11/2009** à **20:09**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide dans cette affaire assez compliquée, sachant que plus de 1000 euros risquent de m'être réclamés dans les prochains jours.

Les faits sont les suivants:

En 2005, j'ai acheté un véhicule d'occasion dans l'Est de la France que j'ai ensuite rapatrier chez moi en Bretagne. Le contrôle technique qui m'a été fourni par le vendeur était ok (pas de problème nécessitant une contre visite). Une fois de retour chez moi, je décide d'effectuer un controle technique le lendemain de mon achat et là surprise, une dizaine de problèmes nécessitant contre visite et un nombre incalculable d'autres petits problèmes ressortent du contrôle.

Résultat: controle technique donné par le vendeur bidon (de mèche avec le centre auto), et compteur kilomètrique trafiqué.

Je décide d'assigner le vendeur en justice, et sur les conseils de mon avocat de l'époque, [s]je place le véhicule dans une société de gardiennage en septembre 2005.[/s]

En 2007, la societe ayant réalisé le controle technique et le vendeur sont condamnés conjointement à me rembourser le véhicule (sans dommages et intérêts) et la transaction est annulée. Le vendeur n'est pas condamné à rembourser les frais de gardiennage que nous avions réclamé et déjà payé. [s]Nous ne sommes officiellement plus propriétaire du véhicule.[/s]

- > Aujourd'hui, le véhicule est toujours garder par la société d'hivernage qui me réclame plus de 1000 euros. Or je ne suis plus propriétaire du véhicule, et le vendeur habitant dans l'Est se moque de récupérer sa voiture. J'ai versé un premier paiement de 400€ au gardien. Il me menace de porter plainte pour récupérer son argent, et se fiche de savoir qui est le proprio.

Que dois je faire?

- Payer et me retourner contre le vendeur? Que fais-je de la voiture ensuite?

- Ne pas payer car je ne suis plus le propriétaire, sachant que je lui ai payé les frais pour la

période durant laquelle j'étais propriétaire?

- Changer d'identité et de sexe pour que l'on ne me retrouve jamais?

Merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés